

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Taski Sani Clonet W4f

Révision: 2017-12-26 **Version:** 06.2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Taski Sani Clonet W4f

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés:

Uniquement pour usage professionnel. AISE-P307 - Détartrant. Procédé manuel

Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht, The Netherlands

Coordonnées

Diversey Belgique

Haachtsesteenweg 672, 1910 Kampenhout, Belgique, Tel: 016-617777

E-mail: msds.jd-BE@diversey.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245

Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1C (H314) Metal Corrosion 1 (H290)

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger.

Contient acide d'alkylbenzènesulphonique (Dodecylbenzene Sulfonic Acid).

Mentions de danger :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence:

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarg Pour cent e

					ues	poids
acide sulfamique	226-218-8	5329-14-6	01-2119488633-28	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)		3-10
acide d'alkylbenzènesulphonique	287-494-3	85536-14-7	01-2111-9490234-40	Skin Corr. 1C (H314) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 3 (H412)		3-10

Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.

- Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.
 [1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.
- [2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.
- [3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.
- [4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Consulter un médecin en cas de malaise.

Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever Contact avec la peau:

immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec les yeux: Rinser immédiatement les yeux avec précaution à l'eau tiède pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. NE PAS faire vomir. Garder tranquille.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation. Inhalation:

Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux: Provoque des dégats sévères ou irréversibles.

Ingestion: L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger

de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un agent neutralisant. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:

Pas de précautions spéciales requises.

Mesures visant à prévenir la formation d'aérosols et la production de poussière:

Éviter la formation d'aérosols.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:

Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites de l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC

Exposition humaine

DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide sulfamique	-	•		1.06
acide d'alkylbenzènesulphonique	-	-	-	0.85

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	-
acide d'alkylbenzènesulphonique	-	-	-	170

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données	-	Pas de données	-
	disponibles		disponibles	
acide d'alkylbenzènesulphonique	-	-	-	85

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

	Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
	acide sulfamique	-	-	-	7.5
aci	de d'alkylbenzènesulphonique	-	=	12	12

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

DNEL exposition par innatation - Consomnateur (mg/m ³)							
Ingrédient(s)	Court terme - Effets	Court terme - Effets	Long terme - Effets	Long terme - Effets			
	locaux	systémiques	locaux	systémiques			
acide sulfamique	-	-	-	1.85			
acide d'alkylbenzènesulphonique	-	-	3	3			

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
acide sulfamique	0.3	0.03	0.3	200

acide d'alkylbenzènesulphonique	0.278	0.0287	0.0167	3.43

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)
acide sulfamique	0.3	0.03	3	-
acide d'alkylbenzènesulphonique	0.287	0.287	35	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un

autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des

emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions

spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et

température.

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration:> = 480

min Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de

pénétration: >= 30 min Epaisseur du matériau: >= 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection

semblable peut être choisi.

Protection du corps: Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée

directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition de

l'environnement:

Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non

neutralisée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide Couleur: Limpide, Rouge Odeur: Légèremment parfumée Seuil olfactif: Non applicable

pH: < 2 pur

Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé

Non approprié pour la classification de ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
acide sulfamique	205	Méthode non fournie	1013
acide d'alkylbenzènesulphonique	190	Méthode non fournie	

Méthode / remarque

Point d'éclair (°C): Non applicable. Supporte la combustion: Non applicable. (Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)

Vitesse d'évaporation: Non déterminé Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé

Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
acide sulfamique	0	Méthode non fournie	20
acide d'alkylbenzènesulphonique	0.15		20

Méthode / remarque

Densité de vapeur: Non déterminé Densité relative: Non déterminé

Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
acide sulfamique	213	Méthode non fournie	20
acide d'alkylbenzènesulphonique	> 10	Méthode non fournie	20

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé Température de décomposition: Non applicable.

Viscosité: ≈ 94 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives: Non-explosif.
Propriétés comburantes: Non comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle (N/m): Non déterminé Non approprié pour la classification de ce produit

Corrosion vis à vis des métaux: Corrosif(ve) Pertinence de la preuve

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Réagit avec les alcalins et les métaux. Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulphites.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données sur le mélange:.

ATE(s) pertinentes, calculées:

ATE - Voie orale (mg/kg): >2000

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
acide sulfamique	LD 50	2065	Rat	Méthode non fournie	
acide d'alkylbenzènesulphonique	LD 50	> 1470	Rat	OECD 401 (EU B.1)	

Toxicité aiguë par voie cutanée						
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (h)	
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide d'alkylbenzènesulphonique	LD 50	> 2000	Rat	OECD 402 (EU B.3)		

données disponibles

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
acide d'alkylbenzènesulphonique	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
acide d'alkylbenzènesulphonique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

initation des voies respiratoires et corrosivite				
Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
acide d'alkylbenzènesulphonique	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
acide d'alkylbenzènesulphonique	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Pas de données			
	disponibles			
acide d'alkylbenzènesulphonique	Pas de données			
	disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode	Résultat (in-vivo)	Méthode
		(in-vitro)		(in-vivo)
acide sulfamique	Aucune preuve de mutagénicité,	OECD 471 (EU	Pas de données disponibles	
	résultats des tests négatifs	B.12/13)		
acide d'alkylbenzènesulphonique	Aucune preuve de mutagénicité,	OECD 471 (EU	Aucune preuve de mutagénicité,	OECD 474 (EU
	résultats des tests négatifs	B.12/13) OECD	résultats des tests négatifs	B.12)
	· ·	473		

Cancérogénicité

Cancerogenicite	
Ingrédient(s)	Effets
acide sulfamique	Pas de données disponibles
acide d'alkylbenzènesulphonique	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s) Critère Effet spécifique Valeur Espèces Méthode Durée Remarques et autres e	fets
---	------

			(mg/kg poids corporel/jour)			d'exposition	rapportés
acide sulfamique			Pas de données disponibles				
acide d'alkylbenzènesulphoni que	NOAEL	Effets tératogènes	300	Rat	Par extrapolation	20 jour(s)	

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Temps	Effets spécifiques et
		(mg/kg poids corporel/j)			d'expositio n (jours)	organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide d'alkylbenzènesulphonique		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide d'alkylbenzènesulphonique		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'expositio n (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide d'alkylbenzènesulphonique		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Temps	Effets spécifiques et	Remarque
	d'expositio n		(mg/kg poids corporel/j)			d'expositio n (jours)		Kemarque
acide sulfamique			Pas de données disponibles					
acide d'alkylbenzènesulphoni que	Oral(e)	NOAEL	85	Rat	Par extrapolatio n	9 mois		

STOT-exposition unique

	Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
ſ	acide sulfamique	Pas de données disponibles
ſ	acide d'alkylbenzènesulphonique	Pas de données disponibles

STOT-exposition répétée

er er expedition repetie	
Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
acide sulfamique	Pas de données disponibles
acide d'alkylbenzènesulphonique	Pas de données disponibles

Risque d'aspiration

Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3. Si concerné, voir la section 9 pour la viscosité dynamique et la densité relative du produit.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé

Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous:

Cyprinus carpio OECD 203 (EU C.1)

Taski Sani Clonet W4f

Toxicité aquatique à court terme Toxicité aquatique à court terme - poisson

acide d'alkylbenzènesulphonique

Toxicite aquatique a court terme - poissori					
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
acide sulfamique	LC 50	70.3	Pimephales promelas	Méthode non	96

LC 50

1 - 10

Toxicité aquatique à court terme - crustacés					
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-
acide d'alkylbenzènesulphonique	EC 50	1 - 10	Daphnia magna Straus	OECD 202 (EU C.2)	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues					
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (h)
acide sulfamique		Pas de			-
		données			
		disponibles			
acide d'alkylbenzènesulphonique	EC 50	10 - 100	Desmodesmus	OECD 201 (EU C.3)	72
			subspicatus		

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines					
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-
acide d'alkylbenzènesulphonique		Pas de données disponibles			-

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries					
Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Inoculum	Méthode	Durée
		(mg/l)			d'expositio n
acide sulfamique	EC 10	> 1000	Pseudomonas	Méthode non communiquée	16 heure(s)
acide d'alkylbenzènesulphonique		Pas de données disponibles			

Toxicité aquatique à long terme

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide d'alkylbenzènesulphonique	NOEC	0.1 - 1	Lepomis macrochirus	Par extrapolation	28 jour(s)	

Toxicité aquatique à long terme - crustacés						
Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide d'alkylbenzènesulphonique	NOEC	1 - 10	Non déterminé	Par extrapolation	32 jour(s)	

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide d'alkylbenzènesulphonique		Pas de données			-	_

	:		
	disponibles		1
	uispuilibles		1

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide d'alkylbenzènesulphonique	LD 50	> 1000	Eisenia fetida	OECD 207	14	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide d'alkylbenzènesulphonique	EC 50	167		OECD 208	21	

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide d'alkylbenzènesulphonique		Pas de données disponibles			-	

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée	Effets observés
		(mg/kg dw soil)			d'expositio n (jours)	
acide sulfamique		Pas de			-	
		données				
		disponibles				
acide d'alkylbenzènesulphonique		Pas de			-	
		données				
		disponibles				

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée	Effets observés
		(mg/kg dw soil)			d'expositio n (jours)	
acide sulfamique		Pas de données disponibles			-	
acide d'alkylbenzènesulphonique		Pas de données disponibles			-	

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique
Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible:

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT 50	Méthode	Evaluation
acide sulfamique					Non applicable (substance inorganique)
acide d'alkylbenzènesulphonique			94 % en 28	OECD 301A	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	0.1		Pas de bioaccumulation prévue	
acide d'alkylbenzènesulphonique	3.2	Méthode non	Faible potentiel de bioaccumulation	

	communiquée	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	Pas de données				
	disponibles				
acide	2 - 500		Méthode non	Faible potentiel de bioaccumulation	
d'alkylbenzènesulphoni			communiquée		
que					

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
acide sulfamique	Pas de données disponibles				
acide d'alkylbenzènesulphonique	Pas de données disponibles				Faible mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Autres effets néfates

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés:

Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec

la législation locale.

Le code européen des déchets: 20 01 14* - acides.

Emballages vides

Recommandation:Suivre la législation nationale ou locale en vigueur. **Produits de nettoyage appropriés:**De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport



Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Liquide corrosif, n.s.a. (acide sulfamique , acide alkylsulfonique) Corrosive liquid, n.o.s. (sulphamic acid , alkylsulphonic acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe: 8 Etiquette(s): 8

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

Autres informations applicables:

ADR

Code de classification: C9
Code de restriction en tunnels: E
Numéro d'identification du danger 80

IMO/IMDG

No EMS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Rèalements UE:

- Règlement (CE) n° 1272/2008 CLP Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH
- Règlement (CE) n° 648/2004 règlement relatif aux détergents

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

agents de surface anioniques

< 5%

parfums

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) Nº 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code SDS: MSDS4966 Version: 06.2 Révision: 2017-12-26

Raison de la révision:

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 2, 3, 16

Procédure de classification

La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées à l'article 3:

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

- · AISE L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL Dose dérivée sans effet
- EUH Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- · PNEC Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB très Persistantes et très Bioaccumulables
- ATE Estimation de la Toxicité Aiguë

Fin de la Fiche de Données de Sécurité